

1649

ORDRE PRIORITE	RECOMMANDATION	PRINCIPAL ACTEUR CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE	AUTRES ACTEURS	HORIZON REAL (infra annuel)	HORIZON REAL (Année)	Horizon de réalisation (Type d'activités)	INDICATEURS DE SUIVI	ACTIONS PREVUES
1.1	Assurer la mise en place diligente de fonds de sécurité au sein des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit (IMCEC) en réseau (soutien financier assorti de mesures de redressement)	SMS	BCEAO/ SGCBU/SFD	2nd semestre	2 013	Activité ponctuelle	Taux de disponibilité, au niveau des Autorités de surveillance, d'un exemplaire du règlement intérieur du fonds de sécurité ou de solidarité de tous les réseaux d'IMCEC	1. Vérifier la mise en place effective des fonds de sécurité ; 2. Instaurer la mention systématique d'un point relatif à l'évaluation de la mise en œuvre des fonds de sécurité dans les rapports de contrôle des SFD.
2	Recourir, autant que de besoin, aux sociétaires sur la base des dispositions de l'article 93 de la Loi énonçant que la responsabilité financière des membres vis-à-vis des tiers est engagée à concurrence d'au moins le montant de leurs parts sociales	SFD	APSPD			application immédiate	Nombre de SFD en difficulté ayant recouru aux concours financiers des sociétaires/Nombre de SFD en difficulté	1. Sensibiliser les sociétaires sur les dispositions de l'article 93 de la Loi ; 2. Solliciter les sociétaires et/ou actionnaires en vue de la reconstitution des fonds propres, au besoin, après la correction des dysfonctionnements constatés.
3	Mettre en place, au niveau des SMS, un dispositif pour l'approbation de la désignation des Commissaires aux comptes des SFD non visés à l'article 44 de la Loi, le suivi de leurs prestations et la prise de mesures en cas de manquement	SMS	BCEAO/SGCBU	Mars	2 013	Activité ponctuelle	Arrêté du Ministre chargé des Finances fixant les modalités d'approbation du choix des Commissaires aux comptes	1. S'inspirer du dispositif de la CBU, en la matière ; 2. Elaborer un Arrêté fixant les modalités d'approbation du choix des Commissaires aux Comptes.
4	Mettre en œuvre les dispositions de l'instruction n°17-12-2010 relative à l'organisation du contrôle interne au sein des SFD	SMS	BCEAO/ SGCBU/SFD			application immédiate	- Nombre de cas de non-respect des dispositions de l'instruction/ Nombre des SFD contrôlés - Nombre de SFD sanctionnés pour non-transmission du rapport de contrôle global au titre de l'année N/Nombre de SFD n'ayant pas respecté la	1. Procéder au suivi rigoureux des prescriptions de l'instruction ; 2. Sanctionner les manquements en la matière.

Plan d'action\_BCEAO

1.5	Veiller au respect, par les structures faitières, de leurs obligations en matière de contrôle des caisses de base affiliées	SMS	BCEAO/ SGCGBU/SFD		application Immédiate	Activité permanente	<p>Nombre de rapports de contrôle global des caisses affiliées reçus par an/Nombre total des caisses de base</p> <p>Nombre de rapports de contrôle reçus examinés au titre de/Nombre total de rapports reçus au cours de l'année N</p>	<p>1. Envoyer une lettre circulaire aux structures faitières des réseaux des SFD au début de chaque année, leur rappelant les obligations réglementaires en matière de surveillance déléguée et requérir la transmission de leurs programmes d'inspection ainsi que les copies des rapports y afférents ;</p> <p>2. Suivre la mise en œuvre des programmes d'inspection des structures faitières ;</p> <p>3. Exploiter les rapports de contrôle interne des SFD.</p>
1.6	Faire exercer, de manière effective, par les structures faitières, leur rôle de surveillance de l'équilibre financier des institutions affiliées.	SMS	BCEAO/SGCGBU/ APPSFD		application Immédiate	Activité permanente	<p>Nombre de structures faitières disposant d'un système de surveillance de l'équilibre financier des institutions affiliées/ Nombre de structures faitières inspectées</p>	<p>1. Vérifier l'existence au sein des structures faitières d'un dispositif de surveillance à distance de l'équilibre financier des institutions affiliées ;</p> <p>2. Inscrire ce point dans les volets à évaluer au cours des missions d'inspection.</p>
1.7	Veiller à l'inscription systématique des références de l'agrément sur les panneaux et affiches publicitaires de chaque SFD	SMS	SFD/APPSFD	1er semestre	2 013	Activité permanente	<p>Nombre de SFD contrôlés ayant affiché leurs références/Nombre total de SFD contrôlés</p>	<p>1. Elaborer une lettre d'information adressée aux SFD agréés leur rappelant les obligations en matière d'affichage des références de leurs agréments ;</p> <p>2. Fixer une échéance au-delà de laquelle tout manquement ferait l'objet de sanction.</p>
1.8	Amener les SFD à se conformer aux nouvelles normes de capitalisation et à celles associées au financement des immobilisations et des participations	SMS	BCEAO/ SGCGBU/SFD		application Immédiate	Activité permanente	<p>Nombre de SFD se conformant aux dites normes/Nombre total de SFD</p>	<p>Veiller au strict respect des normes par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la surveillance à distance permanente ;</li> <li>- la sanction des cas de manquement.</li> </ul>

Plan d'action\_BCEAO

9	Clarifier le champ des prélevements fiscaux auxquels les SFD sont assujettis	BCEAO	SMS/ Administrations fiscales/ AP/SFD	1er semestre	2 014	Propositions issues de la concertation entre les acteurs concernés, adoptées par les Ministres chargés des Finances	1. Recenser les difficultés rencontrées ; 2. Organiser la concertation entre les acteurs concernés ; 3. Formuler des propositions à faire adopter par les Ministres chargés des Finances.
10	Appliquer effectivement les sanctions, conformément aux dispositions juridiques régissant les SFD, en prenant, de manière diligente, les mesures de sauvegarde et les sanctions adéquates à l'encontre des dirigeants, en cas de manquements	SMS	BCEAO/SGCBU		application immédiate	Nombre de sanctions et de mesures de sauvegarde prises/Nombre de sanctions et de mesures de sauvegarde proposées par les missions d'inspection	1. Poursuivre la sensibilisation au sein des Ministères chargés des Finances ; 2. Renforcer l'implication de la CBU dans la surveillance des SFD.
11	Accélérer la mise en place du fonds de garantie des dépôts.	BCEAO	SGCBU/Etats	2nd semestre	2 013	Fonds de garantie des dépôts mis en place	Veiller au respect du chronogramme de mise en place du fonds de garantie des dépôts.
12	Procéder à la liquidation des SFD qui ont fait l'objet de retrait d'agrément	MEF	SMS/BCEAO/ SGCBU/ PTF		application immédiate	Nombre de SFD, dont l'agrément a été retiré, liquidés dans l'année N /Nombre de retraités d'agrément au cours de l'année N.	1. Nommer un liquidateur ; 2. Faire prononcer la liquidation des biens par l'Autorité judiciaire compétente.
1	Réaliser un diagnostic assorti d'une évaluation des possibilités de redressement de la situation des SFD en difficulté	SMS	BCEAO/ SGCBU	2nd semestre	2 014	Nombre de SFD en difficulté ayant fait l'objet d'un diagnostic de redressement / Nombre de SFD en difficulté	1. Procéder à un état des lieux des SFD en difficulté. 2. Proposer, sur la base de ce diagnostic, un plan d'actions et un chronogramme de mise en œuvre.
2	Mettre en place des fonds nationaux d'appui dédiés au financement des administrations provisoires/liquidation. Ces fonds pourraient être dotés, en priorité, par les Etats et les SFD et, au besoin, être complétés par une	DMF	SFD/PTF/ BCEAO	1er semestre	2 014	Fonds nationaux destinés au financement des administrations provisoires et des liquidations mis en place	1. Définir le montant cible par pays ; 2. Proposer les modalités de dotation des fonds ; 3. Organiser une table ronde des acteurs pour la dotation de ce fonds.

Plan d'action\_BCEAO

2.3	Sensibiliser les Etats sur leur mission consistant à intervenir, pour préserver les dépôts des bénéficiaires des services des SFD, à titre de garant en dernier ressort de la stabilité financière, dans l'attente de la mise en place d'un mécanisme d'indemnisation des déposants	BCEAO	SMS/AP/SFD/ PTF	1er semestre	2 013	Application permanente	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant des ressources collectées pour le redressement des SFD en difficulté</li> <li>- Montant des ressources allouées à l'indemnisation des déposants</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sensibiliser les Autorités nationales, en particulier, les membres de la Commission Nationale de Supervision des SFD lorsqu'elle existe ;</li> <li>2. Amener les Commissions Nationales susmentionnées à saisir le Ministre chargé des Finances pour préserver l'épargne des déposants.</li> </ol>
2.4	Procéder à la liquidation des SFD, en l'absence de perspective de redressement	MEF	SMS/BCEAO/SGCUB		application immédiate	Activité permanente	<p>Nombre de SFD sans perspective de redressement liquidés/ Nombre de SFD sans perspective de redressement identifiés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ouvrir une procédure de liquidation des biens du SFD en l'absence de perspective de redressement ;</li> <li>2. Nommer un liquidateur ;</li> <li>3. Faire prononcer la liquidation des biens par l'Autorité judiciaire compétente sur saisine du liquidateur ;</li> <li>4. Faire procéder à la liquidation des biens du SFD.</li> </ol>
2.5	Renforcer le dispositif de surveillance des SFD en difficulté à travers les actions ci-après : - Réévaluation périodique, par des contrôles sur place, de la mise en œuvre des mesures requises des SFD en redressement ; - le maintien, à la sortie de l'administration provisoire, des SFD concernés, sous surveillance rapprochée, afin de s'assurer de la reprise ordonnée de	SMS	BCEAO/SGCUB	2nd semestre	2 013	Activité ponctuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rapports de contrôle des SFD en redressement élaborés au titre de l'année N/Nombre de SFD en redressement au cours de l'année N</li> <li>- Nombre de rapports trimestriels de contrôle sur pièces de SFD précédemment sous administration provisoire adressés à la CNM</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Requérir des SFD précédemment sous administration provisoire, un rapport trimestriel de suivi au cours de la première année suivant la levée de cette mesure ;</li> <li>2. Elaborer un rapport trimestriel de contrôle sur pièces de SFD précédemment sous administration provisoire à adresser à la Commission Nationale de Supervision des SFD, lorsqu'elle existe.</li> </ol>
2.6	Instaurer l'obligation d'exposer, à l'Assemblée Générale, les conclusions de l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des contrôles internes et externes dont le SFD a fait l'objet	BCEAO	SGCUB/SMS	Mars	2 014		Texte juridique élaboré	<p>Elaborer un texte juridique instaurant les obligations dans le but :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exposer, à l'Assemblée Générale, le point de la mise en œuvre des recommandations des contrôles internes et externes ;</li> <li>- de rendre compte de la mise en œuvre de la diligence susmentionnée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.</li> </ul>

Plan d'action\_BCEAO

17	Renforcer la réactivité des Etats en matière de prise des décisions de mise sous administration provisoire de SFD, de manière diligente, lorsque nécessaire	BCEAO	SMS/ Commissions Nationales de Supervision des SFD/ PTF		application immédiate	Activité permanente	Nombre de SFD mis sous administration provisoire au cours de l'année N/Nombre de SFD dont la mise sous administration provisoire a été préconisée par les missions d'inspection au cours de l'année N	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer les Autorités concernées des résultats des études sur les administrations provisoires ;</li> <li>2. Inscrire, de façon systématique, à l'ordre du jour des réunions périodiques BCEAO-SMS, un point sur le suivi des SFD en difficulté ;</li> <li>3. Sensibiliser les acteurs sur les avantages d'une prise de décision</li> </ol>
18	Mettre en place un mécanisme de coopération entre les Autorités nationales des pays abritant des composantes de confédérations, afin de pouvoir procéder à la surveillance de ces réseaux sur une base consolidée	SMS	BCEAO/ SGCBU/PTF	2nd semestre	2 013	Activité ponctuelle	Nombre de conventions de coopération signées entre les SMS concernées/Nombre de conventions à signer par les SMS concernées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adopter, dès la mise en place d'une confédération, une convention de coopération entre les SMS concernées pour la surveillance des SFD du réseau ;</li> <li>2. Instaurer la supervision des confédérations sur une base consolidée.</li> </ol>
9	Prévoir la possibilité d'interventions préventives du mécanisme de garantie des dépôts, à moyen terme. A cette fin, le fonds serait doté d'instruments de résolution des défaillances, notamment le pouvoir d'autoriser la reprise d'un SFD défaillant par une institution saine, ou de transférer tout ou partie de ses	BCEAO	SGCBUMEF	2nd semestre	2 016	Activité ponctuelle	Instruments de résolution des défaillances inscrits dans les statuts du Fonds de garantie des dépôts	Mettre en place des instruments de résolution des défaillances, notamment le pouvoir d'autoriser la reprise d'un SFD défaillant par une institution saine, ou de transférer tout ou partie de ses activités à un SFD relais temporaire.

Plan d'action\_BCEAO

2.10	Réaliser des stress tests aussi bien dans le cadre de la surveillance micro- prudentielle que macro- prudentielle et, corrélativement, se doter, au besoin, de schémas de sortie de crises	BCEAO	SGCBU/SMS/ APSFD/ PTF/SFD	1er semestre	2 014	Action permanente	- Proportion de SFD visés à l'article 44 de la Loi ayant bénéficié de formations organisées sur les stress tests - Nombre de SFD ayant fait l'objet de stress tests réalisés au cours des années N-2 à N/Nombre de SFD visés à l'article 44 de la Loi de l'année N	1. Organiser des sessions de renforcement des capacités sur les stress tests en faveur des SFD visés à l'article 44 de la Loi portant réglementation des SFD ; 2. Instaurer la réalisation, sur une base au plus annuelle, de stress tests par ces institutions.
2.11	Définir, de manière rigoureuse, la mission de l'administrateur provisoire, accompagnée d'un plan d'actions et d'un chronogramme de mise en œuvre	SMS	BCEAO/ SGCBU		application immédiate	Activité permanente	Nombre de cahiers des charges disponibles/nombre de SFD sous administration provisoire	Instaurer un cahier des charges de l'administration provisoire.
2.12	Accorder la priorité à la reconstitution des fonds propres en termes d'objectif de redressement, au plan financier	SFD	SMS/BCEAO/ APSFD/ PTF		application immédiate	Activité permanente	Nombre de plans d'actions contenant des actions prioritaires de reconstitution des fonds propres/Nombre de SFD en redressement	Inscrire systématiquement, parmi les objectifs prioritaires visant le redressement des SFD, la reconstitution des fonds propres.

Plan d'action\_BCEAO

2.13	Mettre en place, de manière diligente et systématique, un Comité de suivi de l'administration provisoire comprenant au moins des personnes ayant les profils de juriste, d'analyste-financier et de comptable	SMS	BCEAO/SGCBU		application immédiate	Activité permanente	Nombre de Comités de suivi de l'administration provisoire ayant les profils adéquats créés/Nombre de SFD sous administration provisoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Proposer systématiquement, au Ministre chargé des Finances, un Comité de suivi de l'administration provisoire ;</li> <li>2. Proposer, comme membres du Comité susvisé, des personnes ayant respectivement les profils de juriste, d'analyste-financier et de comptable ;</li> <li>3. Faire élaborer par ce Comité un rapport trimestriel à soumettre au Ministre.</li> </ol>
2.14	Examiner la possibilité de la mise en place d'un guide pour la conduite de l'administration provisoire	BCEAO	SGCBU/SMS/ SFD/PTF	1er semestre	2 014		Note relative à l'opportunité de la mise en place d'un guide pour la conduite de l'administration provisoire élaborée	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en place un Groupe de travail ad hoc chargé de réfléchir sur la possibilité de la mise en place du guide en définissant notamment son contenu.</li> <li>2. Proposer, si possible, un guide des principes directeurs.</li> </ol>
3.1.1	Elaborer une charte de bonne gouvernance pour les institutions de microfinance prenant notamment en compte les considérations suivantes : • la fixation et la mise en place d'un dispositif d'évaluation périodique des objectifs quantifiables assignés par l'Assemblée Générale, au début	BCEAO	SGCBU/SMS/ APSFD	2nd semestre	2 014		Charte de bonne gouvernance instaurée dans le cadre juridique régissant les SFD	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Elaborer le projet de charte ;</li> <li>2. Organiser une concertation en vue de valider le projet de charte de bonne gouvernance ;</li> <li>3. Insérer la charte dans le cadre juridique régissant les SFD.</li> </ol>

3.1.2	<p>Poursuivre le renforcement des capacités des acteurs, notamment par des formations sur les textes juridiques applicables aux SFD, et l'organisation de campagnes d'éducation financière destinées aux bénéficiaires actuels et potentiels des services des SFD, principalement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la traduction en langues nationales des textes juridiques régissant le secteur. En particulier, cette action devrait figurer dans les stratégies nationales de développement de la microfinance ;</li> <li>• la réalisation d'enregistrements vocaux des textes réglementaires en français et en langues nationales ;</li> <li>• l'utilisation des médias pour la sensibilisation et le renforcement des connaissances des bénéficiaires des services financiers des SFD sur leurs droits et obligations.</li> </ul>	BCEAO	SMS/AP/SFD/ PTF	2nd semestre	2 014	Activité permanente	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Textes juridiques traduits en langues nationales</li> <li>- Enregistrements vocaux des textes réglementaires en français et en langues nationales disponibles</li> <li>- Nombre de sessions de formation sur les textes juridiques régissant les SFD organisées par an</li> <li>- Nombre d'actions d'éducation financière organisées par an</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier des langues nationales ;</li> <li>2. Traduire et diffuser les textes ;</li> <li>3. Elaborer des supports de communication, y compris des enregistrements vocaux en français et en langues nationales et les diffuser à travers les médias.</li> </ol>
3.1.3	<p>Evaluer la capacité des dirigeants des SFD lors de l'examen des dossiers de demande d'agrément et de toute personne appelée à être membre d'un organe d'un SFD, postérieurement à l'obtention de l'agrément par ce SFD</p>	SMS	BCEAO/SGCUBU	2nd semestre	application immédiate	Activité permanente	<p>Nombre d'auditions de dirigeants d'institutions sollicitant l'agrément dont les curricula vitae ne sont pas satisfaisants</p>	<p>Evaluer, de manière systématique, la capacité des dirigeants de nouveaux SFD et de celle des nouveaux dirigeants des institutions existantes à conduire les activités de l'institution, suivie de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'audition des nouveaux dirigeants lorsque l'examen des curricula vitae n'est pas satisfaisant ;</li> <li>- l'engagement des dirigeants à renforcer leurs capacités, au besoin ;</li> <li>- l'évaluation du respect des engagements pris par ces dirigeants en matière de renforcement des capacités, le cas échéant.</li> </ul>

3.1.4	Examiner les statuts des SFD constitués sous forme d'association, en vue de clarifier la notion de propriété	SMS	BCEAO/ SGCBU	2nd semestre	2 014	Activité ponctuelle	Nombre de statuts agréés d'associations examinés/Nombre d'associations agréées	1. Solliciter des SFD constitués sous la forme associative la transmission de leurs statuts et règlements intérieurs ; 2. Procéder à l'examen des documents susmentionnés en vue de s'assurer qu'ils permettent d'identifier clairement les propriétaires des SFD. A défaut formuler des recommandations pour les corrections requises.
3.1.5	Aménager le principe du bénévolat pour les IMCEC et étudier la possibilité d'allocation d'indemnités de sessions en fonction des résultats financiers de l'institution	BCEAO	SMS/APSFD	1er semestre	2 015	Dispositions réaménagées du bénévolat insérées dans le cadre juridique régissant les SFD		1. Définir les modalités possibles d'attribution d'allocations aux dirigeants élus des IMCEC ; 2. Organiser une concertation pour examiner le projet de texte relatif à l'allocation d'indemnités aux dirigeants élus ; 3. Insérer le projet de texte dans le cadre juridique régissant les SFD.
3.2.1	Elaborer une charte de bonne gouvernance pour les APSFD et pour la Fédération des APSFD à créer	BCEAO	SGCBU/SMS/APSFD	2nd semestre	2 014	Chartes de bonne gouvernance des APSFD et de la Fédération des APSFD disponibles		1. Elaborer le projet de charte ; 2. Organiser une concertation en vue de valider le projet de charte de bonne gouvernance.
3.3.1	Elaborer une charte de bonne gouvernance pour les Etats, en tenant compte de leurs spécificités	BCEAO	SGCBU/MEFI/APSFD	1er semestre	2 015	Charte de bonne gouvernance disponible pour chaque Etat		1. Elaborer le projet de charte ; 2. Organiser des concertations nationales et régionale en vue de valider le projet de charte de bonne gouvernance ; 3. Soumettre le projet de charte au Conseil des Ministres de l'UMOA.

Plan d'action\_BCEAO

3.3.2	Organiser des formations en faveur de la profession judiciaire sur les textes juridiques régissant les SFD	BCEAO	SMS	1er semestre	2 014	Action permanente	Nombre de personnes de la profession judiciaire formées/ Nombre de personnes ciblées	Organiser des séances nationales d'information sur les principales dispositions du cadre juridique régissant le secteur au profit de la profession judiciaire.
4.1	Concevoir un logiciel d'information à mettre à la disposition des SFD à titre gracieux en capitalisant les expériences. A cet égard, un Groupe de travail ad hoc serait mis en place pour conduire les réflexions en vue de	BCEAO	SMS/SGCBU/ APSFD/ ONECCA/PTF	2nd semestre	2 015		Logiciel d'information disponible	1. Créer un Groupe de travail ad hoc en charge de la conduite des réflexions pour définir les modalités de réalisation de cette application ; 2. Soumettre le projet de prototype du SI aux acteurs ; 3. Rechercher le financement pour
4.2	Accélérer les travaux de mise en place de la centrale des risques pour les SFD	BCEAO	SMS/PTF	2nd semestre	2 014		Centrale des risques des SFD disponible	1. Recruter le maître d'ouvrage délégué chargé d'assister la BCEAO ; 2. Elaborer les textes juridiques relatifs à la centrale des risques ; 3. Faire réaliser la centrale des risques par un consultant.
4.3	Faire de l'examen des caractéristiques des SI un point de contrôle important de l'analyse des dossiers de demande d'agrément des SFD et de motivation des décisions y relatives. A cette fin, doter les SMS d'agents ayant les profils adéquats pour évaluer les SI	BCEAO	SMS	2nd semestre	2 013	Action permanente	Disponibilité d'agents ayant le profil requis pour l'examen des SI dans chaque SMS	1. Doter les SMS d'agents ayant les profils adéquats pour évaluer la conformité des SI ; 2. Procéder à une analyse rigoureuse des aspects liés aux SI lors de l'instruction des dossiers de demande d'agrément.
1.4	Sensibiliser les SFD sur les avantages de la mutualisation des SI, en vue de favoriser la réalisation d'économies d'échelle	APPSFD	SMS/BCEAO	2nd semestre	2 013		Nombre de SFD couverts par les actions de sensibilisation/Nombre de SFD visés	Organiser des séances périodiques de sensibilisation

4.5	Sensibiliser les Etats pour le développement de l'internet en milieu rural, afin de faciliter l'utilisation de plate-formes de reporting comptable	BCEAO	SMS/APSFD/PTF	2nd semestre	2 013		Taux de connexion des zones rurales à l'internet	Faire figurer cette recommandation dans les politiques ou stratégies nationales de la microfinance
4.6	Organiser une concertation entre les APSFD et les ONECCA, afin de mettre en adéquation les coûts de la certification des comptes des institutions de microfinance avec leurs moyens	BCEAO	SMS/SGCBU/APSFD/ONECCA	2nd semestre	2 013		Compte rendu de la concertation disponible	Organiser des réunions nationales de concertation entre les APSFD et les ONECCA, en vue d'examiner les voies et moyens de réduire les coûts liés à la certification des comptes des SFD.
4.7	Poursuivre les actions de formation sur le référentiel comptable spécifique des SFD (RCSFD)	BCEAO	SMS/APSFD/ Centres de formation/PTF		application immédiate	Action permanente	Nombre d'agents formés sur le RCSFD par an	1. Instaurer la certification des formateurs des Associations Professionnelles des SFD (APSFD); 2. Incorporer, dans les formations délivrées par les APSFD, une phase d'accompagnement pratique sur le terrain (coaching).
4.8	Instaurer la certification des comptables et des auditeurs internes des SFD	BCEAO	SMS/ONECCA/ Centres de formation	1er semestre	2 015		Texte réglementaire instaurant l'obligation de certification des comptables et des auditeurs des SFD adopté	1. Identifier les structures à agréer pour la certification des comptables et des auditeurs; 2. Instaurer l'obligation de certification des comptables et auditeurs internes.
4.9	Instaurer l'obligation de l'interconnexion des SI des caisses et agences d'un même SFD en milieu urbain comme condition préalable à la création de nouvelles unités	BCEAO	MEEF/SGCBU	1er semestre	2 015		Texte réglementaire adopté	1. Elaborer le projet de texte; 2. Mener les concertations sur le projet de texte; 3. Insérer le projet de texte dans le cadre juridique régissant les SFD
4.10	Interdire à un SFD ne se conformant pas aux obligations de reporting de créer une agence ou une caisse et, lorsqu'il s'agit d'une structure faitière, de procéder à l'affiliation d'une structure additionnelle	BCEAO	MEEF/SGCBU	1er semestre	2 015		Texte réglementaire adopté	1. Elaborer le projet de texte; 2. Mener les concertations sur le projet de texte; 3. Insérer le projet de texte dans le cadre juridique régissant les SFD

5.1.1	Disassocier les Structures en charge de la promotion de celles de surveillance dans les pays où ce n'est pas le cas	MEF	SMS/BCEAO/ SGCBU/ APSF/D/PTF	Mars	2 014		Structures de promotion effectivement mises en place dans les Etats qui n'en sont pas encore dotés	Mettre en place une structure en charge de la promotion de la microfinance. C'est notamment le cas au Bénin, au Burkina, au Mali et au Sénégal.
5.1.2	Renforcer l'indépendance fonctionnelle des Structures Ministerielles de Suivi des SFD	BCEAO	MEF/SGCBU	1er semestre	2 014		Nombre de SMS rattachées directement au Cabinet du Ministre	1. Procéder à une analyse des positionnements institutionnels des SMS ; 2. Proposer un positionnement des SMS de telle sorte qu'elles relèvent directement du Cabinet du Ministre chargé des Finances.
5.1.3	Mettre en place un groupe de réflexion pour proposer des mesures visant à : • doter les SMS et leurs agents de statuts d'inspecteurs-vérificateurs • assementer les agents affectés au contrôle sur place ; • doter les SMS de moyens humains, financiers et matériels suffisants. Les SMS devraient, en outre, avoir une autonomie budgétaire, à l'instar des CENTIF.	BCEAO	SMS/MEF/SGCBU	2nd semestre	2 013		- Rapport du Groupe de réflexions disponible - Nombre de SMS dotées d'agents ayant le statut d'inspecteurs-vérificateurs - Nombre de SMS ayant l'autonomie budgétaire	Formuler des propositions basées sur les meilleures pratiques à soumettre aux Ministres chargés des Finances.
5.1.4	Mettre en place un code de déontologie pour les SMS qui n'en disposent pas	SMS	BCEAO/SGCBU	1er semestre	2 014	Activité ponctuelle	- Code de déontologie élaboré - Nombre de SMS dotées dudit code de déontologie	1. Elaborer un code de déontologie ; 2. Mener une concertation avec la BCEAO et le SGCBU sur le projet de code de déontologie ; 3. Adopter le code de déontologie.

5.1.5	Renforcer les capacités des agents des SMS, de la BCEAO et du SGCBU nouvellement affectés à la surveillance des SFD à travers des cours théoriques et des stages pratiques et organiser des recyclages périodiques des agents	BCEAO	SMS/SGCBU/ PTF	2nd semestre	2 013	Activité permanente	- Proportion des nouveaux agents ayant bénéficié des formations (cours théoriques, stages pratiques et sessions de recyclage) - Proportion des agents ayant une ancienneté minimale de 5 ans et bénéficié de recyclage en matière de surveillance	1. Recenser les modules pertinents au niveau des centres de formation existants ; 2. Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation sur la réglementation applicable aux SFD et sur la surveillance des SFD ; 3. Organiser des sessions de recyclage des agents ; 4. Sensibiliser les Etats sur la nécessité du renforcement des capacités des agents chargés de la surveillance, en vue de prévoir un budget spécifique pour les formations.	
5.1.6	Renforcer la composition des équipes de contrôle et réviser à la hausse les durées des missions de vérification, tenant compte du niveau des risques auxquels la structure contrôlée est exposée et du nombre de ses agences à vérifier, le cas échéant	SMS	BCEAO/SGCBU			application immédiate	Activité permanente	Nombre d'agents participant aux missions d'inspection déterminées et la durée des vérifications selon des critères fondés sur les risques	1. Différencier le nombre d'agents participant aux missions d'inspection selon des critères fondés sur les risques ; 2. Fixer la durée des missions selon les critères susvisés.
5.1.7	Déconcentrer les SMS dans les pays ayant une étendue territoriale importante et des SFD répartis sur cet espace	SMS	BCEAO	1er semestre	2 015	Activité ponctuelle	Nombre d'Agences ou d'Antennes des SMS mises en place	Formuler des propositions à soumettre au Ministre chargé des Finances.	
5.1.8	Renforcer la stabilité des agents de la BCEAO, en vue de permettre le renforcement de leur expertise en matière de microfinance	BCEAO	SGCBU			application immédiate	Activité permanente	Taux de mobilité (ou de rotation) des agents affectés au suivi du secteur des SFD	Réduire la mobilité des agents affectés au suivi du secteur des SFD
5.1.9	Spécialiser, au niveau du SGCBU, les inspecteurs, selon les profils, en superviseurs des établissements de crédit ou des SFD	SGCBU	BCEAO	1er semestre	2 014		Activité permanente	Agents dédiés à la supervision des SFD identifiés	Proposition à formuler par le SGCBU à soumettre au Gouverneur.

Plan d'action\_BCEAO

5.1.10	Intégrer des modules de microfinance dans les programmes de formation du COFEB	BCEAO	PTF	1er semestre	2 014		Programme de formation en microfinance élaboré et modules en microfinance dispensés au COFEB	1. Introduire des modules de microfinance dans les formations du COFEB ; 2. Elaborer un programme de formation en microfinance.
5.1.11	Evaluer les expériences de la commission nationale de supervision des SFD dans les pays qui en disposent, en vue d'en tirer les leçons pour une généralisation éventuelle de cette pratique	BCEAO	MEF/SMS	1er semestre	2 014		Etat des lieux des expériences des Commissions Nationales de Supervision des SFD effectué et propositions de mesures formulées à l'endroit des pays de l'Union	1. Etablir un état des lieux des commissions nationales de supervision des SFD existantes ; 2. Identifier les meilleurs pratiques ; 3. Formuler des propositions à soumettre aux Ministres chargés des Finances.
5.1.12	Systématiser les poursuites judiciaires envers les dirigeants responsables de fraudes pour décourager ces pratiques	SMS	BCEAO/ Ministère chargé de la Justice/SFD		application immédiate	Activité permanente	Nombre de poursuites judiciaires intentées / Nombre de cas de fraudes constatés	1. Poursuivre la sensibilisation auprès des Ministères chargés des Finances et de ceux chargés de la Justice ; 2. Exvoquer les cas de fraudes lors des rencontres trimestrielles BCEAO-SMS à instaurer ; 3. Mentionner dans les contributions des SMS à la note au Conseil des Ministres de l'UMOA sur le secteur de la microfinance, les cas de fraudes à sanctionner.
5.1.13	Créer une page Internet pour héberger la liste des SFD autorisés, à tenir régulièrement à jour	SMS	APPSFD/ BCEAO	2nd semestre	2 013	Activité ponctuelle	- Page Internet créée au niveau des SMS pour héberger la liste des SFD autorisés et régulièrement mise à jour - Taux de consultation dudit site par les principaux acteurs	1. S'inspirer du dispositif mis en place par la SMS du Sénégal pour afficher sur le site Internet de la SMS la liste des SFD agréés ; 2. Faire afficher la liste des SFD autorisés sur le site Internet de l'APPSFD à partir du site de la SMS.

Plan d'action\_BCEAO

5.1.14	Faire évaluer les SMS par des évaluateurs externes, de manière périodique	BCEAO	Evaluateurs externes/SMS /SGCBU	2nd semestre	2 014		Rapports d'évaluation périodiques des SMS disponibles	1. Identifier la (ou les) structure(s) chargée(s) de l'évaluation ; 2. Définir les termes de référence et la périodicité des évaluations.
5.2.1	Accélérer les travaux de mise en place d'une application centralisée de suivi des SFD par les SMS et la BCEAO, en vue d'une meilleure exploitation des informations périodiques des SFD et d'un contrôle à distance efficace de ces institutions	BCEAO	SGCBU/SMS/ PTF	1er semestre	2 013		Application centralisée de suivi des SFD par les SMS et la BCEAO mise en place	Poursuivre les diligences en cours, en vue de la mise en place de l'Application.
5.2.2	Réviser la procédure d'instruction des dossiers de demande d'agrément, pour requérir le dépôt d'une copie de ces dossiers à la fois auprès de la BCEAO et de la SMS	BCEAO	MEF/SFD	1er semestre	2 015		Procédure révisée d'instruction des dossiers de demande d'agrément insérée dans le cadre juridique	1. Elaborer le projet de texte ; 2. Mener les concertations sur le projet de texte ; 3. Insérer le projet de texte dans le cadre juridique régissant les SFD
5.2.3	Mettre en place un dispositif de détection précoce des dysfonctionnements relatifs à la gouvernance des SFD et l'instaurer au sein de la BCEAO, des SMS et du SGCBU	BCEAO	SGCBU/SMS	2nd semestre	2 013		Dispositif de détection précoce des dysfonctionnements mis en place au sein de la BCEAO, des SMS et du SGCBU	1. Finaliser et transmettre, aux SMS et au SGCBU la fiche sur les indicateurs d'alerte ; 2. Mettre en place la solution informatique centralisée de suivi des SFD ; 3. Paramétrer les indicateurs d'alerte dans l'application de suivi des SFD.
5.2.4	Renforcer l'anticipation et la réactivité des Autorités de supervision par rapport aux risques de défaillance, notamment par l'amélioration du contrôle sur pièces avec l'exploitation effective des informations périodiques reçues des SFD, des rapports annuels d'activités et des rapports de contrôle interne	SMS	BCEAO/ SGCBU	1er semestre	2 013	Activité ponctuelle	Taux d'exploitation des états périodiques reçus des SFD	Procéder à l'examen systématique des états périodiques reçus des SFD.

5.2.5	Instaurer l'obligation d'autorisation préalable du Ministre chargé des Finances pour toute création de nouvelle agence pour les SFD sous surveillance rapprochée	BCEAO	MEF/SGCUBU	1er semestre	2 015		<p>Texte faisant obligation aux SFD sous surveillance rapprochée de requérir l'autorisation du Ministre chargé des Finances pour toute création de nouvelle agence inséré dans le cadre juridique régissant les SFD.</p>	<p>1. Elaborer le projet de texte ; 2. Mener les concertations sur le projet de texte ; 3. Insérer le projet de texte dans le cadre juridique régissant les SFD</p>
5.2.6	Crédibiliser les mesures de surveillance rapprochée, par l'instauration de l'audition, au moins deux (2) fois l'an, des dirigeants des SFD concernés, conjointement par la BCEAO et la SMS ou par la Commission Nationale de Supervision de la Microfinance, lorsqu'elle existe	SMS	BCEAO/SGCUBU	1er semestre	2 013	Activité ponctuelle	<p>Nombre de SFD sous surveillance rapprochée ayant des dirigeants auditionnés/Nombre de SFD sous surveillance rapprochée</p>	<p>1. Mettre en place un Comité chargé de l'audition des dirigeants des SFD sous surveillance rapprochée ; 2. Auditionner les dirigeants susvisés.</p>
5.2.7	Adopter la dénomination de "Structures Ministérielles de Supervision des SFD" en lieu et place de "Structures Ministérielles de Suivi des SFD"	BCEAO	MEF	1er semestre	2 015		<p>Nouvelle dénomination insérée dans le cadre juridique régissant les SFD</p>	<p>1. Insérer la nouvelle dénomination dans le cadre juridique ; 2. Informer tous les correspondants des SMS de la nouvelle dénomination</p>
5.2.8	Instaurer une réunion trimestrielle de concertation entre la SMS et l'Agence Principale de la BCEAO relative au suivi du secteur	BCEAO	SMS	1er semestre	2 013		<p>Nombre de réunions trimestrielles tenues</p>	<p>1. Suivre la mise en œuvre des recommandations issues des contrôles ; 2. Instaurer la transmission, chaque trimestre, par les SFD concernés, d'un état de mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue des missions d'inspection ; 3. Faire le point des dossiers de demande d'agrément et autres autorisations ; 4. Recenser les difficultés rencontrées ; 5. Formuler des propositions de solutions aux difficultés rencontrées.</p>

Plan d'action\_BCEAO

5.2.9	Contrôler systématiquement à distance et faire évaluer, au moins une fois l'an, sur place, par une équipe de deux (2) à trois (3) inspecteurs, ou par un cabinet externe, le suivi de la mise en œuvre effective des recommandations issues des vérifications	SMS	BCEAO/ SGCBU/ Cabinets externes	1er semestre	2 014	Activité ponctuelle	- Dispositif de suivi à distance des SFD mis en place - Nombre de SFD concernés ayant fait l'objet d'au moins un contrôle sur place dans l'année	1. Mettre en place un dispositif de suivi à distance des SFD ; 2. Etablir et réaliser chaque année un programme de contrôle de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'inspection.
5.2.10	Mettre en œuvre, de manière systématique, les dispositions de l'article 716 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et au groupement d'intérêt économique par l'alerte systématique du Ministère public, par les Commissaires aux Comptes, sur les faits délictueux relevés à l'issue de leurs contrôles	SMS	BCEAO/ SGCBU/ ONECCA			application immédiate	Nombre de saisines du Ministère Public dans l'année N sur les faits délictueux/Nombre total de cas de faits délictueux relevés dans l'année N	1. Saisir les ONECCA pour une sensibilisation sur le strict respect de cette disposition ; 2. Veiller au respect de ce texte lors de l'examen des rapports d'audits externes.
5.3.1	Mettre en place une supervision axée sur les risques	BCEAO	SMS/SGCBU	2nd semestre	2 013		Guide de l'inspecteur des SFD élaboré tenant compte de l'approche de la supervision axée sur les risques	Prendre en compte, dans le cadre de l'élaboration du guide de l'inspecteur, l'approche de la supervision basée sur les risques
5.3.2	Accélérer la mise à jour du guide de l'inspecteur des SFD	BCEAO	SGCBU/PTF	2nd semestre	2 013		Guide de l'inspecteur des SFD effectivement mis à jour	1. Sélectionner le consultant pour la réalisation des travaux ; 2. Suivre l'élaboration du guide.
5.3.3	Définir une périodicité minimale de contrôle sur place des SFD	BCEAO	SMS/SGCBU	2nd semestre	2 013		Périodicité minimale de contrôle sur place des SFD instaurée	1. Formuler des propositions ; 2. Soumettre ces propositions aux SMS et au SGCBU ; 3. Soumettre la proposition de mesure au Ministère chargé des Finances et à la CBU.

Plan d'action\_BCEAO

5.3.4	Procéder au recensement périodique des structures illégales de microfinance et à l'application des SMS	SFD/APSFD	2nd semestre	2 013	Activité ponctuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des structures illégales de microfinance disponible</li> <li>- Nombre de structures illégales de microfinance fermées</li> <li>- Nombre de cas de sanctions appliquées aux structures illégales figurant sur la liste susmentionnée</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adresser une lettre, au moins une fois l'an, aux SFD autorisés les invitant à déclarer la liste de leurs concurrents ;</li> <li>2. Identifier, sur cette base, les institutions non agréées ;</li> <li>3. Mettre fin à l'exercice illégal de la finance décentralisée..</li> </ol>
6.1	Définir les conditions préalables pour l'accès éventuel des SFD visés à l'article 44 de la loi portant réglementation des SFD aux guichets de refinancement de la BCEAO, à soumettre au Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque Centrale	BCEAO SMS/CPM/ SFD	1er semestre	2 015		Textes relatifs à l'accès des SFD aux guichets de refinancement de la BCEAO adoptés	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Formuler des propositions de conditions d'admissibilité éventuelle des SFD concernés aux guichets de refinancement de la BCEAO, à soumettre au CPM ;</li> <li>2. Adopter les textes relatifs à l'accès des SFD concernés aux guichets de refinancement de la BCEAO.</li> </ol>
6.2	Réviser la définition du ratio de limitation des opérations autres que l'épargne et le crédit et, au besoin, de la norme qui lui est associée	BCEAO SGCBU/SMS/ APSFD	1er semestre	2 015		Nouvelle norme relative à la limitation des opérations autres que l'épargne et le crédit insérée dans le cadre réglementaire	<p>Modifier l'annexe VI de l'instruction n°010-08-2010 du 30 août 2010 relative aux règles prudentielles applicables aux SFD de l'UMOA</p>
6.3	Créer et animer un cadre de concertation entre les APSFD et les APBEF, en vue de dynamiser le partenariat entre les SFD et les banques, dans le cadre de la recherche de ressources à long terme et de conditions de financement favorables	BCEAO SMS/APSFD/ APBEF	1er semestre	2 014		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions tenues par an</li> <li>- Proportion des recommandations issues des concertations mise en œuvre</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les préoccupations des SFD ;</li> <li>2. Organiser les rencontres avec l'APBEF ;</li> <li>3. Mettre en place un plan d'actions.</li> </ol>

Plan d'action\_BCEAO

6.4	Sensibiliser les IMCEC unitaires de petite taille qui peinent à être viables à se regrouper ou à s'affilier à un réseau	APSF/D	SMS/BCEAO/ SGCBU	1er semestre	2 014		Nombre de SFD couverts par les actions de sensibilisation/Nombre d'IMCEC unitaires visés - Proportion des IMCEC visés s'étant regroupés au cours des années N-1 et N	1. S'accorder sur le critère à retenir pour identifier un SFD de petite taille ; 2. Recenser les institutions concernées ; 3. Sensibiliser ces SFD à se regrouper.
6.5	Formuler les amendements souhaités aux Actes uniformes de l'OHADA portant organisation des sûretés et des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution	APSF/D	BCEAO/ Ministères chargés de la Justice/ Ministères chargés des Finances/ Secrétariat Permanent de l'OHADA	2nd semestre	2 015		Acte uniforme de l'OHADA réaménagé adopté	Elaboration d'une requête à soumettre aux Ministères chargés de la Justice et ceux chargés des Finances, ainsi qu'à la BCEAO et au Secrétariat Permanent de l'OHADA, en vue de son adoption par le Conseil des Ministres de l'OHADA.
6.6	Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale de microfinance pour les Etats qui n'en sont pas dotés incluant des mesures pour lever les entraves au financement des zones rurales	DMF	BCEAO/ SGCBU/ APSFD/PTF	2nd semestre	2 014		Politique nationale comprenant des mesures de promotion de la finance décentralisée en milieu rural mise en œuvre	1. Actualiser le diagnostic de la microfinance en zone rurale ; 2. Mettre en place une stratégie nationale de la microfinance incluant des mesures visant à lever les entraves aux activités des SFD en zone rurale.
6.7	Créer un environnement favorable pour les institutions opérant dans les zones rurales, notamment grâce au développement des infrastructures de communication et à la sécurisation des ressources	DMF	APSF/D	2nd semestre	2 014		Initiatives pour l'amélioration des infrastructures de communication et de sécurisation des ressources adoptées	Sensibiliser les Autorités publiques, afin de lever les contraintes liées aux infrastructures, à l'éloignement et à la sécurité des fonds détenus par les SFD.
6.8	Apporter une assistance technique et financière aux SFD exerçant en milieu rural, à leur démarrage, sur une période d'au moins trois (3) ans	PTF	MEF/APSF/D	2nd semestre	2 014	Activité permanente	Nombre de SFD ayant bénéficié d'une assistance technique et financière à leur démarrage/Nombre de SFD visés au cours de la période	Inscrire dans les stratégies nationales de la microfinance les soutiens spécifiques à apporter aux SFD en milieu rural.

Plan d'action\_BCEAO

3.9	Mettre en place une offre de produits financiers adaptés au financement du monde rural, en mobilisant davantage de ressources longues	APSF-D	PTF	1er semestre	2 014	Activité permanente	Meilleures pratiques identifiées et diffusées	1. Recenser les types de produits financiers offerts par les SFD en milieu rural ; 2. Diffuser les meilleures pratiques.
3.10	Encadrer, à titre préventif, les interventions des partenaires techniques et financiers en matière d'implantation des SFD dans le cadre des stratégies nationales	DMF	SFD/PTF		application Immédiate	Activité permanente	Orientations sur les modalités d'intervention recommandées des partenaires techniques et financiers mentionnées dans les documents de stratégie nationale	1. Sensibiliser les structures nationales de promotion de la microfinance ; 2. Faire figurer, dans les accords avec les PTF, le strict respect de la réglementation applicable aux SFD.
3.11	Requérir, des SFD, la mention, dans leurs plans d'affaires, des prévisions d'implantation d'agences, le cas échéant	SMS	BCEAO/SFD	1er semestre	2 015	Activité ponctuelle	Mention des prévisions d'implantation d'agences dans les plans d'affaires instaurée	1. Elaborer un texte juridique pour requérir la mention, le cas échéant, des prévisions d'implantation des agences dans leurs plans d'affaires ; 2. Faire de la vérification de cette mesure un point de contrôle sur pièces et sur place des SFD.
3.12	Définir un plan de relève de l'assistance technique et financière lorsqu'un SFD en bénéficie	SFD	SMS/PTF		application Immédiate	Activité permanente	Nombre de SFD disposant d'un plan de relève/Nombre de SFD concernés	Mentionner expressément, dans la convention d'assistance technique, les termes et les conditions de la relève de l'assistance technique et financière.
3.13	Promouvoir et utiliser les nouvelles technologies, notamment la banque à distance, les systèmes et moyens de paiement, ainsi que la finance islamique	BCEAO	SGCBU/SMS/ APSFD/ SFD	1er semestre	2 015		Proportion de SFD utilisant les nouvelles technologies	Prendre en compte ces mesures dans la politique d'inclusion financière de la BCEAO.
3.14	Prendre en compte la performance sociale dans l'évaluation de la viabilité des SFD	BCEAO	SMS/SGCBU/ APSFD	1er semestre	2 015		Performance sociale des SFD évaluée annuellement	1. Identifier des indicateurs pertinents de performance sociale ; 2. Requérir au titre des données périodiques requises des SFD des indicateurs de performance sociale
3.15	Créer une Fédération des Associations Professionnelles des SFD, à l'instar de celle des Banques et des Etablissements Financiers	APSF-D	BCEAO/SMS	1er semestre	2 013		Fédération des Associations Professionnelles des SFD créée	Organiser des concertations entre APSFD pour mettre en place une Fédération

Plan d'action\_BCEAO

5.16	Organiser des concertations visant l'approfondissement des réflexions sur la mise en place des : • Fonds de caution mutuelle, • Fonds de calamités	APPSFD	MEF/BCEAO/ PTF	2nd semestre	2 015		Comptes rendus des réunions de concertation disponibles	1. Mettre en place un Groupe de travail chargé d'approfondir les réflexions sur la mise en place de ces fonds ; 2. Formuler des propositions ; 3. Mener des concertations des acteurs nationaux sur les conditions de travail des agents des SFD ; 1. Faire l'état des lieux des conditions de travail des agents des SFD ; 2. Elaborer, adopter et signer une convention collective spécifique à la profession qui définira le plan de carrière et les autres incitations, notamment les modalités de rémunération et de formation professionnelle.
3.17	Mettre en place une convention collective des SFD en vue de prévenir la forte mobilité du personnel qualifié de ces institutions	APPSFD	SFD/MEF	1er semestre	2 015		Convention collective adoptée	1. Adresser une lettre aux principales institutions de microfinance relative à leur pratique en matière de contrôle interne ; 2. Analyser et identifier les bonnes pratiques ; 3. Diffuser, auprès des SFD autorisés les meilleures pratiques de contrôle interne.
3.18	Recenser et diffuser, auprès des institutions de microfinance, les bonnes pratiques en matière de contrôle interne des SFD	APPSFD	SMS	1er semestre	2 014		Document retraçant les bonnes pratiques élaboré et diffusé	